

Commission

« Démographie et questions sociales »

Réunion du 31 mai 2017

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être.....	2
Extension de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) 2018 dans les DOM.....	6
Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME).....	7

Module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être.

1. Intitulé de l'enquête

Module secondaire de l'enquête SRCV 2018 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) portant sur le bien-être.

2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV (partie française du système communautaire EU-SILC) dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2018 est organisé par la division « Revenus et patrimoine des ménages » en collaboration avec la division « Conditions de vie », du département des « Ressources et des conditions de vie des ménages », au sein de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle « Enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Le système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions) a pris la suite du Panel européen qui a duré huit années et dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le thème du bien-être a été déjà retenu en 2013. Il est actuellement en cours d'exploitation par la division conditions de vie de l'Insee. Eurostat a publié les résultats de ce module secondaire sur son web¹ et a publié un rapport en 2015².

Pour chaque module secondaire, Eurostat réalise une évaluation de leur mise en œuvre et propose certaines ventilations de base de leurs résultats³.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Le module secondaire sur le bien-être a pour objectif d'identifier le niveau de bien-être des individus, tant par rapport à leur situation matérielle (en pointant notamment leurs difficultés en matière de logement) qu'en identifiant leur degré d'insertion / exclusion sociale. Une batterie de questions est plus particulièrement dédiée au ressenti des individus (bonheur, anxiété, etc.).

A partir de 2020, l'enquête EU-SILC va être refondue, et le module secondaire sur le bien-être sera intégré à l'enquête tous les 6 ans. Son passage en 2018 sera un test grandeur nature en vue de la finalisation du questionnaire post-refonte.

¹ http://ec.europa.eu/eurostat/cache/infographs/qol/index_fr.html

² Quality of life, facts and views. Juin 2015.

³ Consultable sur le site d'Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/ad-hoc-modules>

7. Origine de la demande⁴ (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2018 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet du règlement (UE) n° 2017/310 du 22 février 2017 de la Commission. Ces règlements détaillent le protocole des enquêtes (questionnaire, modalités d'interrogation, etc.).

Le module secondaire 2018 porte sur le bien-être (15 variables) et les difficultés de logement. Ce dernier thème étant facultatif et déjà traité dans l'enquête Logement, il n'a pas été retenu pour la France.

La Commission européenne est le premier utilisateur des résultats, qui pourront être utilisés en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions relatives aux conditions de vie, et en particulier la pauvreté et l'exclusion sociale.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine du bien-être. Ce thème fait suite au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi qui recommande de développer des indicateurs de la qualité de vie permettant la mesure multidimensionnelle des conditions de vie qui contribuent à la satisfaction que les gens tirent de leur vie.

9. Insertion dans un système d'information

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système EU-SILC. Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2018, le module secondaire est intitulé « privations matérielles et bien-être ».

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2018 du dispositif SRCV.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

⁴ Le Cnis vous informe des conséquences des *nouvelles mesures de simplifications*. En particulier la mesure 37. Cette mesure prévoit de ne pas solliciter plus d'une fois dans l'année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes ne relevant pas d'un règlement européen, à l'exclusion de l'enquête sur la création d'entreprises. En cas de deuxième sollicitation au cours de la même année pour une enquête obligatoire de la statistique publique qui ne dépendrait pas d'un règlement européen, une entreprise de moins de dix salariés ne sera pas tenue de répondre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les suivis de cohortes des entreprises récemment créées, pour lesquels les entreprises peuvent être interrogées plusieurs fois dans l'année.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV en 2018, à savoir la France entière (hors Mayotte).

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV.

Le champ est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine et des DOM. L'échantillon annuel de SRCV 2018 est constitué d'environ 14 000 ménages en France métropolitaine, dont 3 200 ménages entrants 2 000 ménages par DOM.

Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI. Le questionnaire du module est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin 2018 en France métropolitaine et de mai à décembre 2018 à la Réunion, en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe. À partir de la refonte du dispositif SILC, le thème du bien-être sera abordé tous les 6 ans.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante. Dès octobre 2015, la Task Force sur le nouveau cadre réglementaire de SILC a discuté du module secondaire. L'Insee y a été représenté par la division Revenus et patrimoine des ménages. Les équipes EU-SILC des instituts nationaux de statistiques (INS) ont ensuite été consultées à plusieurs reprises. Le projet a ensuite été soumis aux directeurs de statistiques sociales des INS lors des réunions des DSS. Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement. Ce module secondaire a également fait l'objet au niveau européen d'un *focus group* avec la mise en place d'interviews dans deux langues (français et anglais) afin de traiter la formulation des questions, d'analyser leur qualité et d'anticiper les modalités de réponse.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en septembre 2019 pour l'enquête transversale. Eurostat demande toutefois à recevoir une première version des fichiers, sans les variables de revenu, dès mars 2019.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2020 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2020. Les fichiers anonymisés (Fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quetelet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV. Le coût additionnel de conception du module secondaire (conception, programmation), qui repose principalement sur l'équipe de conception de l'enquête au sein de la division Revenus et patrimoine des ménages, reste modéré. Le SiN de Lille est mobilisé pour la programmation sous CAPI, ainsi que pour la mise à disposition des résultats à l'aval. Un test CAPI est réalisé sur une durée d'un mois dans une direction régionale métropolitaine et dans deux DOM (Martinique et Guadeloupe). Dans chacune de ces trois régions, sont mobilisés la DEM et 4-5 enquêteurs. Le coût de la collecte réelle des informations correspond essentiellement à la rémunération des enquêteurs pour la passation du questionnaire (en moyenne la durée d'interrogation pour le module secondaire est de 10 minutes).

Extension de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) 2018 dans les DOM.

Dans le cadre de l'extension des enquêtes ménages de l'Insee aux départements d'Outre-mer, l'enquête SRCV 2018 sera réalisée de façon ponctuelle dans les quatre DOM historiques (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). Elle sera financée en partie par la DGOM (Direction générale des Outre-Mer).

Cette enquête permettra notamment d'étudier la pauvreté monétaire et en conditions de vie dans les DOM en 2018. Son exploitation, qui devrait être possible pour chaque DOM, pourra donner lieu à des partenariats avec des acteurs publics locaux.

L'enquête SRCV DOM en 2018 constituera en outre un premier test en vue d'une probable extension future du champ du dispositif SRCV à la demande d'Eurostat.

L'enquête SRCV DOM 2018 sera une enquête ponctuelle et non un panel. Hormis cette différence, elle sera identique à l'enquête métropolitaine : sa maîtrise d'ouvrage est le département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee et la collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee ; son champ est celui des ménages ordinaires ; elle collecte les réponses à un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI ; le questionnaire est celui qu'administre l'enquête métropolitaine (questionnaire principal et module secondaire) aux ménages en 1^{ère} interrogation (il comporte cependant quelques adaptations très légères pour les DOM). Un appariement avec les sources fiscales et sociales sera réalisé afin d'alléger le questionnement sur les revenus. Les traitements aval (pondérations et imputations) reproduiront les traitements réalisés pour la métropole et seront pris en charge par le CRIEM.

Il est demandé que l'avis d'opportunité du 13 décembre 2013 pour l'enquête SRCV de 2014 à 2018 (questionnaire principal) couvre aussi la réalisation de l'enquête dans les DOM en 2018.

Spécificités de l'enquête SRCV DOM

Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de l'enquête SRCV DOM comporte les quatre DOM suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion.

Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

L'échantillon de l'enquête SRCV métropole 2018 sera tiré dans l'enquête annuelle de recensement (EAR) 2016 (Octopusse). Dans les DOM, pour des questions de volume, de précision et d'équilibre, les échantillons sont tirés dans plusieurs campagnes de recensement. Pour l'enquête SRCV DOM, l'échantillon sera tiré dans les EAR 2015 et 2016 pour les grandes communes, et dans les EAR 2012 à 2016 pour les petites communes. L'échantillon de l'enquête sera constitué de 1 500 à 2 000 ménages par DOM.

Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu de mai à décembre 2018 dans les quatre DOM. L'enquête sera réalisée de façon ponctuelle en 2018.

Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Intitulé de l'enquête

Enquête de Conjoncture Auprès des Ménages MEnsuelle (CAMME).

Service producteur

Insee - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales. Département des ressources et des conditions de vie des ménages. Division Conditions de vie des ménages.

Service réalisant la collecte

L'Insee est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

Historique de l'enquête

L'enquête de conjoncture auprès des ménages s'inscrit dans un dispositif mis en place par l'Insee depuis 1958 avec pour objectif de recueillir l'opinion des ménages sur certains indicateurs conjoncturels, d'étudier les intentions d'achats de biens d'équipement des ménages et les vacances des Français. A l'origine, l'enquête est semestrielle, puis elle devient quadrimestrielle à partir de 1965.

En 1972, elle est réalisée de manière harmonisée dans le cadre communautaire européen.

En janvier 1987, l'enquête devient mensuelle et prend le nom de CAMME. Son questionnaire est une reprise de la partie conjoncturelle de l'enquête quadrimestrielle, adaptée à la demande européenne.

En 2003, une refonte de l'enquête CAMME est conduite sous le triple objectif suivant :

- adapter le questionnaire aux nouvelles demandes européennes ;
- améliorer les traitements statistiques amont et aval ;
- moderniser son traitement informatique.

Au cœur du dispositif, le module « conjoncture » est celui dans lequel sont introduites les principales modifications : alignement des périodes de référence à 12 mois, plus grande proximité des libellés à la version anglaise, et surtout ajout de deux questions quantitatives sur les prix : opinion chiffrée en pourcentage sur l'évolution des prix au cours des 12 mois passés, et au cours des 12 mois à venir. Ce module s'articule autour d'une partie « opinion sur la conjoncture générale en France » et d'une partie « opinion sur la situation économique du ménage ».

L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME), pour laquelle l'Insee demande le renouvellement de l'avis d'opportunité du Cnis pour cinq ans (2018 à 2022), répond donc à une demande européenne, plus exactement de la Commission européenne. Elle fait ainsi partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture au même titre que dix autres enquêtes de conjoncture menées par l'Insee auprès des entreprises. Cette exigence européenne se traduit par un questionnement et un calendrier de diffusion très stricts.

Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête fait l'objet d'une publication mensuelle dans la collection « Informations Rapides » de l'Insee, mise en ligne sur son site internet dans la semaine qui suit la collecte. Une publication mensuelle européenne est également mise en ligne sur le site de la Commission européenne dans la semaine qui suit la collecte.

Les fichiers de production et de recherche (FPR) des enquêtes mensuelles produites depuis 2004 sont mis à la disposition des chercheurs via le centre Maurice Halbwachs.

Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Afin de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle, une enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les États membres de l'Union européenne. Cette enquête « consumer survey », baptisée CAMME en France, a pour objectif de recueillir, mois par mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne.

Elle mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.). L'enquête CAMME fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française.

Un diagnostic conjoncturel et des prévisions à court terme de consommation des ménages est établi. Cette analyse est fréquemment commentée dans les médias sous la désignation de « moral des Français ».

Les ménages sont interrogés trois mois de suite. Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer la personne qui doit répondre (le titulaire de la ligne téléphonique ou son conjoint, contacté à un numéro correspondant à une résidence principale) ;
- un module « socio-démographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant lors de la première interrogation ;
- le module « conjoncture », composé des questions harmonisées au niveau européen. Au cœur du dispositif, il compte une partie « opinion sur la conjoncture générale en France », sur les 12 mois passés et sur les 12 mois à venir (situation économique générale, chômage, inflation, opportunité d'acheter, d'épargner ...) et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir (niveau de vie, opportunité d'épargner, intentions d'achat d'un logement, d'une voiture...);
- enfin, le dispositif permet également, le cas échéant et sur un mois donné, d'ajouter une micro plate-forme de 20 questions maximum, sur des sujets très variables (questions d'actualité ou liées à la conjoncture).

Actuellement, ces plates-formes sont utilisées sept fois par an. En avril et octobre, une plate-forme sur les difficultés des ménages en matière de logement est déployée (elle est faite chaque mois d'avril et d'octobre depuis 2009). Elle est exploitée à l'Insee par la division Logement. En novembre, c'est une plate-forme sur les pratiques environnementales qui est reconduite (elle est faite chaque mois de novembre depuis 2008) à la demande du Service de l'Observation et des Statistiques (SoeS) du Commissariat général au développement durable du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Depuis juin 2016, une plate-forme trimestrielle sur le bien-être a été mise en place, à la demande du centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap). Elle est collectée chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre).

Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La Commission européenne est à l'origine de la demande. Elle intègre depuis 1972 l'enquête CAMME parmi les enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. L'enquête est une réponse à un appel d'offre de la Commission européenne pour laquelle l'Insee reçoit une subvention.

Le questionnaire de l'enquête est entièrement défini par la Commission européenne.

Parallèlement, la division des Comptes trimestriels de l'Insee réalise certains traitements sur les données issues de CAMME : calculs des soldes d'opinion, désaisonnalisation des séries. La publication mensuelle dans « Informations Rapides », fréquemment commentée dans les médias sous la désignation de « moral des Français », est sous sa responsabilité.

Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête CAMME est la seule enquête qui permet de répondre à la demande de la Commission européenne.

Insertion dans un système d'information

L'enquête figure parmi les 11 enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Cible de l'enquête

Environ 1 800 ménages répondants chaque mois.

Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'échantillon est constitué de ménages ordinaires équipés d'une ligne de téléphone et présents dans l'annuaire Pages Blanches et résidant en France métropolitaine. Le numéro de téléphone de contact est celui de la résidence principale du ménage. La personne interrogée est indifféremment le titulaire de la ligne ou son conjoint.

Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine. Une extension dans les DOM serait étudiée si la Commission européenne en faisait la demande.

Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête CAMME est un panel rotatif durant 3 mois.

L'échantillon mensuel est constitué de 3 sous-échantillons :

- le tiers "entrant" (1 100 ménages qui constituent la 1^{ère} vague) correspond aux ménages interrogés pour la première fois ;
- le tiers "médian" correspond aux ménages ayant répondu en 1^{ère} vague (un peu plus de 500) et qui sont interrogés pour la deuxième fois (2^{ème} vague) ;
- le tiers "sortant" correspond aux ménages ayant répondu en 2^{ème} vague (un peu plus de 500) et qui sont interrogés pour la dernière fois (3^{ème} vague).

L'échantillon mensuel global est donc constitué d'environ 2 100 numéros. En moyenne, on obtient actuellement 1 600 questionnaires renseignés par mois.

Jusqu'à mi 2012, la base de sondage était constituée à partir de listes de numéros de téléphone (lignes fixes) tirées dans la base de données de France Télécom (18 millions d'abonnés) par la société Pages Jaunes Marketing Service (PJMS). L'utilisation des échantillons fournis par PJMS, pour l'enquête CAMME, soulevait cependant différentes questions :

- une couverture partielle de la population (en plus des abonnés sur liste orange ou rouge, des non-utilisateurs d'une ligne téléphonique fixe ou des titulaires d'une ligne mobile uniquement, ceux qui avaient quitté l'opérateur historique pour des lignes totalement dégroupées ne pouvaient être sélectionnés) ;

- une structure de population déformée avec une forte proportion de personnes âgées et de moins en moins de jeunes ;
- un ciblage insuffisamment précis des ménages selon les enquêteurs, du fait notamment d'un nombre significatif de numéros non attribués et de numéros professionnels.

Il a donc été décidé en comité de pilotage de changer de méthode d'échantillonnage, en basculant à l'été 2012 vers des échantillons tirés dans les fichiers de la taxe d'habitation, dont on cherche ensuite le numéro sur le site des Pages Blanches (principe utilisé pour l'enquête ménage sur les Technologies de l'Information et de la Communication). Sans être exhaustive, cette méthode permet de couvrir une part plus large de la population, notamment chez les jeunes.

Un test avait été réalisé en novembre 2010 (collecte de l'enquête CAMME à partir d'un échantillon tiré dans la taxe d'habitation pendant la seconde quinzaine de novembre) afin de s'assurer qu'un tel changement n'introduirait pas de rupture de série.

Ce nouveau protocole ne permet toutefois pas de résoudre le problème de défaut de couverture dont souffre l'ensemble des enquêtes téléphoniques actuellement. Moins de 40 % des ménages sont aujourd'hui retrouvés dans l'annuaire téléphonique, et cette proportion est en constante diminution. De mai à septembre 2017, un nouveau test méthodologique est mené, qui vise à élargir le champ couvert par l'enquête, en utilisant les coordonnées téléphoniques présentes dans les fichiers de la taxe d'habitation, en complément des numéros de téléphone retrouvés dans l'annuaire. Ces deux sources d'information permettent actuellement de porter à plus de 70 % le champ couvert par l'enquête. Le test permettra d'étudier les difficultés que pourrait engendrer l'utilisation des numéros de téléphone issus des sources fiscales (listes rouges, numéros de portable, etc.) et d'évaluer le potentiel impact d'une extension du champ couvert par l'enquête sur la mesure actuelle du moral des ménages.

Mode de collecte

L'enquête est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé (« capisé ») par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. C'est une enquête légère de courte durée : 13 minutes à la première interrogation, avec le module socio-démographique, 8 minutes aux deux suivantes. Sa périodicité et les exigences de rapidité de diffusion des résultats ont conduit depuis longtemps à réaliser l'enquête par téléphone. Une expérimentation Internet a toutefois été conduite de mai à septembre 2015, dont un bilan est en cours de réalisation.

Date et périodicité de la collecte

L'enquête est réalisée chaque mois, y compris en août à partir de 2008. La période de collecte est d'environ trois semaines, depuis le début du mois jusqu'à une date fixée chaque année à partir du calendrier de diffusion très strict imposé par la Commission européenne.

Les ménages sont interrogés trois mois de suite. La collecte est réalisée par les enquêteurs de huit directions régionales. Elle est supervisée par le pôle national enquête ménages de Nancy.

Contraintes imposées à l'enquêté

Les ménages sont enquêtés en trois vagues, trois mois de suite. Outre les questions de conjoncture posées à chaque interrogation, un module socio-démographique est posé uniquement en vague 1 (vague entrante). La durée d'enquête est en moyenne de 13 minutes en vague 1, de 8 minutes en vague 2 ou 3. La présence d'une plate-forme, un mois donné, peut faire augmenter la durée d'enquête au maximum de 8 minutes supplémentaires en moyenne.

Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de maintenance se réunit une fois par an. Il rassemble les responsables de l'enquête, les informaticiens de Lille, le pôle national d'enquêtes ménages de Nancy, la division Sondages et la division Recueil et traitement de l'information du département des méthodes statistiques, le département applications et projets, les comptes trimestriels.

Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Chaque mois, selon le calendrier fixé	France métropolitaine	Tableaux envoyés à la commission européenne et aux comptes trimestriels
2	Juin n+1	France métropolitaine	Fichier de production et de recherche (année n), mis à disposition du centre Quetelet
3	Chaque fin de mois	France métropolitaine	Informations rapides

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

...

3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée dans huit Directions Régionales (DR) de l'Insee. Dans chacune d'entre elles, un gestionnaire relevant de la division Enquêtes Ménages (DEM) coordonne et gère le travail des enquêteurs. L'informaticien du Service Informatique National de Lille (SIN) de l'Insee assure la maintenance de la chaîne de collecte et la constitution du fichier national.

Les codages, les redressements et la mise en forme ainsi que la livraison des résultats sont assurés par le pôle national enquêtes ménages de Nancy.

La coordination de l'ensemble est assurée par la division Conditions de vie des ménages, avec en particulier la mise au point des plates-formes.

Contributeur à la réalisation de l'enquête :

- 120 enquêteurs soit un coût de collecte de 250 000 euros par an environ ;
- 8 gestionnaires en Direction Régionale ;
- 1 informaticien ;
- 1 cadre A et 1 Cadre B à la Direction Générale de l'Insee (division Conditions de vie des ménages) ;
- 2 cadres B au pôle « enquêtes nationales sur les ménages » à la DR de Lorraine ;
- 1 cadre A et un cadre B de la division des Comptes Trimestriels chargés de la publication des résultats de l'enquête.

Les coûts directs annuels s'élèvent à 510 000 euros.